RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00296
Numéro SIREN : 481 760 171
Nom ou dénomination : ABM TRANS'ALP

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002095

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM TRANS ' ALP** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 10 Rue DES FRERES DE MONGOLFIE 74600 ANNECY — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 8 1 7 6 0 1 7 1 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 30092021 Net 3	N-1 30092020 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 740	AG	11 740		399
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	629 190	AS	562 075	67 115	102 290
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 592 310	AU	3 283 076	2 309 233	2 334 409
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	25 296	CV		25 296	25 296
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	15 772	BI		15 772	15 772
		TOTAL (II)	BJ	**6 274 307**	BK	**3 856 891**	**2 417 417**	**2 478 166**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	338	BW		338	1 266
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 402 926	BY		2 402 926	1 575 982
		Autres créances (3)	BZ	366 573	CA		366 573	411 532
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	547 657	CG		547 657	1 361 383
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	72 539	CI		72 539	48 043
		TOTAL (III)	CJ	**3 390 034**	CK		**3 390 034**	**3 398 206**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**9 664 342**	1A	**3 856 891**	**5 807 451**	**5 876 371**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 37 700)	DA	37 700	37 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 770	3 770
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 463 199	1 162 225
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**60 615**	**300 974**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 565 284**	**1 504 669**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 703 692	2 790 220
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 000	5 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	760 900	962 312
	Dettes fiscales et sociales	DY	764 895	613 960
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	7 680	
	Autres dettes	EA		211
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**4 242 167**	**4 371 702**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**5 807 451**	**5 876 371**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 432 165	2 458 678
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	533	FB		FC	533	223 000
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	7 581 591	FH	1 230 421	FI	8 812 012	7 504 910
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**7 582 124**	FK	**1 230 421**	FL	**8 812 545**	**7 727 910**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	269 664	427 102
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**9 082 223**	**8 155 022**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	533	131 834
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 852 316	4 530 251
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	102 816	116 961
	Salaires et traitements *					FY	1 636 560	1 511 404
	Charges sociales (10)					FZ	910 412	815 157
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	946 627	871 127
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	(35 336)	191 023
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**9 413 926**	**8 167 756**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(331 702)**	**(12 734)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 110	1 662
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	310	1
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**3 420**	**1 663**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 160	19 849
	Différences négatives de change					GS	579	723
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**21 738**	**20 571**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(18 318)**	**(18 908)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(350 021)**	**(31 643)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise **SAS ABM TRANS ' ALP** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		16 856
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	415 483	816 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**415 483**	**833 656**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 067	1 009
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 528	510 874
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**15 594**	**511 884**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**399 889**	**321 773**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(10 747)	(10 844)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**9 501 126**	**8 990 342**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**9 440 511**	**8 689 368**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**60 615**	**300 974**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	1 590 533	645 613
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		72 350
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	190 542	427 102
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PRODUITS CESSION IMMOBILISATION CORPORELLE		415 483
VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATION CEDEES	7 528	
PENALITES	8 067	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise **SAS ABM TRANS ' ALP** — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	11 740	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS	858 968	KT		KU	9 780
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	47 679	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	4 653 503	KZ		LA	882 135
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	21 601	LC		LD	1 490
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	5 581 752	LO		LP	893 405
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	25 296	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	15 772	IU		IV	
	TOTAL IV			LQ	41 068	LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	5 634 560	ØH		ØJ	893 405

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	11 740	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	239 558	MK	629 190	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	47 679	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	14 100	MQ	5 521 539	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	23 091	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	253 658	NH	6 221 499	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	25 296	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	15 772	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	41 068	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	253 658	ØL	6 274 307	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/09/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2021

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	11 341	PF	399	PG		PH	11 740
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	756 678	QA	38 276	QB	232 879	QC	562 075
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	23 298	QE	14 346	QF		QG	37 644
	Matériel de transport	QH	2 344 199	QI	892 880	QJ	13 251	QK	3 223 828
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 879	QM	725	QN		QO	21 604
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 145 053	QV	946 228	QW	246 130	QX	3 845 151
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	3 156 394	ØP	946 627	ØQ	246 130	ØR	3 856 891

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	79 121	6U		6V	79 121	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**79 121**	TY		TZ	**79 121**	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**79 121**	UB		UC	**79 121**	UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	79 121			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM TRANS ' ALP** — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	15 772	UV		UW	15 772	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	2 402 926		2 402 926			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 851		1 851			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	38 515		38 515			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	63 358		63 358			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	200 468		200 468			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	62 382		62 382			
Charges constatées d'avance		VS	72 539		72 539			
TOTAUX		VT	**2 857 811**	VU	**2 842 039**	VV	**15 772**	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	2 703 692	898 690	1 805 002	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	760 900	760 900		
Personnel et comptes rattachés		8C	140 699	140 699		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	156 161	156 161		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	415 443	415 443		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	52 593	52 593		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	7 680	7 680		
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**4 237 167**	VZ **2 432 165**	**1 805 002**	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	880 244	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	892 212			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM TRANS ' ALP** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **30092021**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	60 615
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	7 051
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	7 051		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	8 067
	Amendes et pénalités	WJ	8 067	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	75 733

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	469 233
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				)		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc. (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc. (art 39 decies B)	YB			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc. (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	469 233

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ	393 500
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO	393 500

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 30/09/2021

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 30/09/2021

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT FAMILLE	4 747
REDUCTION IMPOT MECENAT	6 000
SURAMORTISSEMENT	458 486
Totalisation	**469 233**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	548 333
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	548 333
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	393 500
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	941 833

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM TRANS ' ALP** — Néant ☐*

ORIGINES (1)			AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	300 974	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	300 974	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	**300 974**	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**300 974**	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 : 9 049 295)		YQ	5 279 080	3 501 463
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	69 789	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 : 520 646)		XQ	522 043	427 810
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	117 608	108 769
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	29 929	21 318
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES :)		ST	5 112 946	3 972 353
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**5 852 316**	**4 530 251**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	41 253	46 899
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS :)		9Z	61 563	70 062
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**102 816**	**116 961**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY		1 450 722
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	1 248 217	895 016
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *		ØB	1 571 371	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	1,17 %	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	253 658		246 130		7 528
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6	415 483	407 955	407 955				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		407 955				
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						
				(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 30/09/2021

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
DEFONCEUSE	30/11/2012	200 000		200 000									
NPK REMISE EN E	30/04/2014	15 533		15 533									
STARLEASE RAC	20/06/2015	6 000		6 000									
SOGELEASE PM07	20/06/2018	8 475		8 475			32 000	32 000	32 000				
DENT XCENTRIC	23/10/2019	900		900									
BULL CATERPIL	31/12/2019	2 250		1 953		297	80 000	79 703	79 703				
PELLE HITACHI	30/09/2021	6 400		18		6 382	240 000	233 618	233 618				
CLIO	05/07/2012	836		836									
CLIO	25/01/2013	700		700			83	83	83				
MERCEDES	29/09/2013	1 270		1 270			25 000	25 000	25 000				
SOGELEASE	31/05/2017	6 115		6 115			30 000	30 000	30 000				
GOODMAN	05/07/2017	3 859		3 010		849		(849)	(849)				
CGI NISSAN	11/12/2017	248		248			400	400	400				
STARLEASE VP47	10/01/2018	151		151									
STARLEASE DAF	25/03/2019	920		920			8 000	8 000	8 000				
Totalisation		**253 658**		**246 130**		**7 528**	**415 483**	**407 955**	**407 955**				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM TRANS ' ALP** — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.⑦ = ②+③+④ -⑤ -⑥
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤		⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM TRANS ' ALP — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01102020 et clos le : 30092021 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	49
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 812 545
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	407 956
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	190 542
TOTAL 1	OX	**9 411 043**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**14**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 422 952
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 318 717
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	(35 336)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**3 706 333**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**5 704 724**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	5 704 724

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		9 411 043
Effectifs au sens de la CVAE	EY		49
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

ABM TRANS'ALP

Société par actions simplifiée au capital de 37 700 euros
Siège social : ZAC des Césardes – 10 Rue des Frères Montgolfier
SEYNOD 74600 ANNECY

481 760 171 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 JANVIER 2022

DECISION PROPOSEE ET VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, constatant l'existence d'un bénéfice net comptable s'élevant à 60 615 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

-le résultat de l'exercice soit la somme de	60 615 euros
- auquel s'ajoute la somme de prélevée sur le compte Autres réserves.	339 385 euros
- soit la somme de À titre de dividendes	400 000,00 euros

Le dividende d'un montant de 275,86 euros est payable au siège social à compter de ce jour.

Il est ici précisé que la somme de 400 000 euros ci-dessus visée est intégralement distribuable sans coût supplémentaire pour la société.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A 1 A 1er du Code général des impôts, les dividendes, lorsqu'ils sont versés à compter du 1er janvier 2018 à des contribuables personnes physiques domiciliés fiscalement en France, font l'objet de plein droit de la «flat tax» ou prélèvement forfaitaire unique fixé à ce jour au taux de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux actuel de 17,20%, soit une taxation globale de 30%.

L'associée unique déclare qu'elle n'est pas concernée par cette législation en sa qualité de personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés et qu'elle bénéficie du régime fiscal des sociétés mères et filles prévu à l'article 145 du CGI.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Pour extrait
Certifié conforme
Le Président

ABM TRANS'ALP

Société par Actions Simplifiée

ZAC des Césardes
10 rue des Frères Montgolfier
74600 SEYNOD

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

ABM TRANS'ALP

Société par Actions Simplifiée

ZAC des Césardes
10 rue des Frères Montgolfier
74600 SEYNOD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2021

À l'associé unique de la Société ABM TRANS'ALP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABM TRANS'ALP relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le paragraphe « Immobilisations » dans les principes, règles et méthodes comptables de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à l'évaluation et aux amortissements des immobilisations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes, leur correcte application et leur concordance avec l'information fournie dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marnaz,

Le Commissaire aux Comptes
IN EXTENSO MONT-BLANC

Signé électroniquement le 14/01/2022 par Marylene Palette

In Extenso
signature électronique

Marylène PALETTE
Associée

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	11 740	11 740		399
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	629 190	562 075	67 115	102 290
	Autres immobilisations corporelles	5 592 310	3 283 076	2 309 233	2 334 409
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon misc en équival.				
	Autres participations	25 296		25 296	25 296
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	15 772		15 772	15 772
	TOTAL (II)	**6 274 307**	**3 856 891**	**2 417 417**	**2 478 166**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	338		338	1 266
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 402 926		2 402 926	1 575 982
	Autres créances	382 398		382 398	411 532
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	547 657		547 657	1 361 383
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	72 539		72 539	48 043
	TOTAL (III)	**3 405 859**		**3 405 859**	**3 398 206**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**9 680 166**	**3 856 891**	**5 823 275**	**5 876 371**

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 15 772

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021	30/09/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	37 700	37 700
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 770	3 770
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 463 199	1 162 225
	Report à nouveau		-
	Résultat de l'exercice	**60 615**	**300 974**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 565 284**	**1 504 669**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 703 692	2 790 220
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	5 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	760 900	962 312
	Dettes fiscales et sociales	780 720	613 960
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 680	
	Autres dettes		211
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**4 257 991**	**4 371 702**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**5 823 275**	**5 876 371**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	60 615,14	300 974,18
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 447 989	2 458 678
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	533		533	223 000
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 581 591	1 230 421	8 812 012	7 504 910
	Montant net du chiffre d'affaires	**7 582 124**	**1 230 421**	**8 812 545**	**7 727 910**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			269 664	427 102
	Autres produits			14	11
	Total des produits d'exploitation (1)			**9 082 223**	**8 155 022**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			533	131 834
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 852 316	4 530 251
	Impôts, taxes et versements assimilés			102 816	116 961
	Salaires et traitements			1 636 560	1 511 404
	Charges sociales du personnel			910 412	815 157
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			946 627	871 127
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			(35 336)	191 023
	Total des charges d'exploitation (2)			**9 413 926**	**8 167 756**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(331 702)**	**(12 734)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		30/09/2021	30/09/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(331 702)**	**(12 734)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 110	1 662
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	310	1
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**3 420**	**1 663**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	21 160	19 849
	Différences négatives de change	579	723
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**21 738**	**20 571**
	RESULTAT FINANCIER	**(18 318)**	**(18 908)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(350 021)**	**(31 643)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		16 856
	Sur opérations en capital	415 483	816 800
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**415 483**	**833 656**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	8 067	1 009
	Sur opérations en capital	7 528	510 874
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**15 594**	**511 884**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**399 889**	**321 773**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(10 747)	(10 844)
	TOTAL DES PRODUITS	**9 501 126**	**8 990 342**
	TOTAL DES CHARGES	**9 440 511**	**8 689 368**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**60 615**	**300 974**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 823 275** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 501 126** euros et un total **charges** de **9 440 511** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **60 615** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe des comptes clos au 30/09/2021

Etat exprimé en **euros**

COVID-19

Impact COVID-19 :

Suite à l'épidémie de Covid-19, l'entreprise a immédiatement pris ses dispositions pour respecter les décisions prises par les autorités pour limiter la propagation du virus, et assurer la protection de ses salariés.

Des mesures ont également été prises notamment le recours au dispositif de chômage partiel afin d'alléger les charges pendant le ralentissement sur certaines activités.

L'entreprise n'a pas été impactée de manière significative sur ses comptes clos au 30 Septembre 2021 par l'épidémie de Coronavirus, mais reste vigilante quant aux éventuels impacts sur son activité lors des prochains mois si l'épidémie venait à se renforcer à nouveau.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 30/09/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 740	350	350	11 740
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	858 968	9 780	239 558	629 190
Installations générales, agencements et divers	47 679			47 679
Matériel de transport	4 653 503	882 135	14 100	5 521 539
Autres immobilisations corporelles	21 601	1 490		23 091
Immobilisations financières	41 068			41 068
TOTAL GENERAL	**5 634 560**	**893 755**	**254 008**	**6 274 307**

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 30/09/2021
Immobilisations incorporelles	11 341	399		11 740
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	756 678	38 276	232 879	562 075
Installations générales, agencements et divers	23 298	14 346		37 644
Matériel de transport	2 344 199	892 880	13 251	3 223 828
Autres immobilisations corporelles	20 879	725		21 604
TOTAL GENERAL	**3 156 394**	**946 627**	**246 130**	**3 856 891**

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	15 772		15 772
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 402 926	2 402 926	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 851	1 851	
	Impôts sur les bénéfices	38 515	38 515	
	Taxes sur la valeur ajoutée	79 182	79 182	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	200 468	200 468	
	Débiteurs divers	62 382	62 382	
	Charges constatées d'avances	72 539	72 539	
	TOTAL DES CREANCES	**2 873 636**	**2 857 864**	**15 772**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 703 692	898 690	1 805 002	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	760 900	760 900		
	Personnel et comptes rattachés	140 699	140 699		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	156 161	156 161		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	431 267	431 267		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	52 593	52 593		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 680	7 680		
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**4 252 991**	**2 447 989**	**1 805 002**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	880 244			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	892 212			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2021**

Total des Charges à payer		**117 693**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**871**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	*871*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**67 398**
FOURNISS.F.NON PARVENUES	*67 398*	
Dettes fiscales et sociales		**49 424**
ETAT.CHARGES A PAYER	*49 424*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		72 539	**72 539**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**72 539**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**	IN EXTENSO							
	30/09/2021	**30/09/2020**	**%**	**%**	**30/09/2021**	**30/09/2020**	**%**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	3 500		*100,00*					
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**3 500**		*100,00*					
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**3 500**		*100,00*					

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	30/09/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Cf. état Engagements financiers - Engagements de crédit-bail		5 279 080	
		5 279 080	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		5 279 080	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	30/09/2021	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés	48	
	Ouvriers		
	TOTAL	49	

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2021
VALEUR D'ORIGINE				**8 997 875**	**51 420**	**9 049 295**
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			7 257 232	93 550	7 350 782
	Dotation exercice					
	TOTAL			**7 257 232**	**93 550**	**7 350 782**
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			4 516 327	50 275	4 566 602
	Dotation exercice			1 577 750	4 190	1 581 940
	TOTAL			**6 094 077**	**54 465**	**6 148 542**
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			1 530 968		1 530 968
	entre 1 et 5 ans			3 537 835		3 537 835
	à plus de 5 ans			210 278		210 278
	TOTAL			**5 279 081**		**5 279 081**
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus			11 712	12 261	23 973
	entre 1 et 5 ans			64 135		64 135
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			**75 847**	**12 261**	**88 108**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Capital social

Etat exprimé en euros	30/09/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		1 450,00	26,0000	37 700,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**1 450,00**	**26,0000**	**37 700,00**